



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 9 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le neuf juin à vingt heure le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Maire.

Présents : GILLY Jean-Marc, MAGNI Claude, ARCHIAPATI Monique, GASTOU Cyril, PETIT Céline, SAUZEAU Éric, FORT Marie, CASTENDET Cyril, LOMBARD Laura, ESCUDIÉ Marjorie, PÉBÉRAT Anne, GILLY Harmonie, TEULET Jean-François.

Absents excusés : BEZOLLES Colette qui a donné procuration à SAUZEAU Éric, CAUSSE David qui a donné procuration à Jean-Marc GILLY, BULENS Bruno, BIZE Nicolas et DEUZE Malika.

Madame GILLY Harmonie a été nommée secrétaire.

### Ordre du jour

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021

#### RESSOURCES HUMAINES

2. Approbation organigramme de la commune
3. Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2021 – Création du poste de responsable des écoles

#### BUDGET

4. Centre médical de santé – subventions 2021 fonctionnement et investissement
5. Tarifs buvette 2021
6. DECI – budget de création de bâches

#### ECOLE

7. Tarification de la restauration scolaire

#### URBANISME

8. Avis sur le dossier de demande d'enregistrement présentée par Natura Ultra Pet Food
9. Adressage zone d'activités « les portes d'Estillac »
10. Déclassement domaine public pour le délaissé Puits de Carrère
11. Présentation du permis d'aménager

#### AGGLOMERATION D'AGEN

12. Révision statutaire de la communauté d'agglomération d'Agen

**DEBUT DE SEANCE 20h00**

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

**DELIBERATION N°37-2021 : Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021, également transmis avec la convocation de la présente réunion. Ce compte rendu reprend l'ensemble des délibérations approuvées et des discussions à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021

**DELIBERATION N°38-2021 : Approbation organigramme de la commune**

Considérant que la commune d'Estillac connaît un accroissement de sa population au travers de la construction et la livraison de nouveaux logements, ainsi que des modifications apportées dans les services suite aux différents départs d'agents et recrutements intervenus au cours de l'année écoulée, il est nécessaire d'organiser les services afin de mieux répondre aux besoins des administrés.

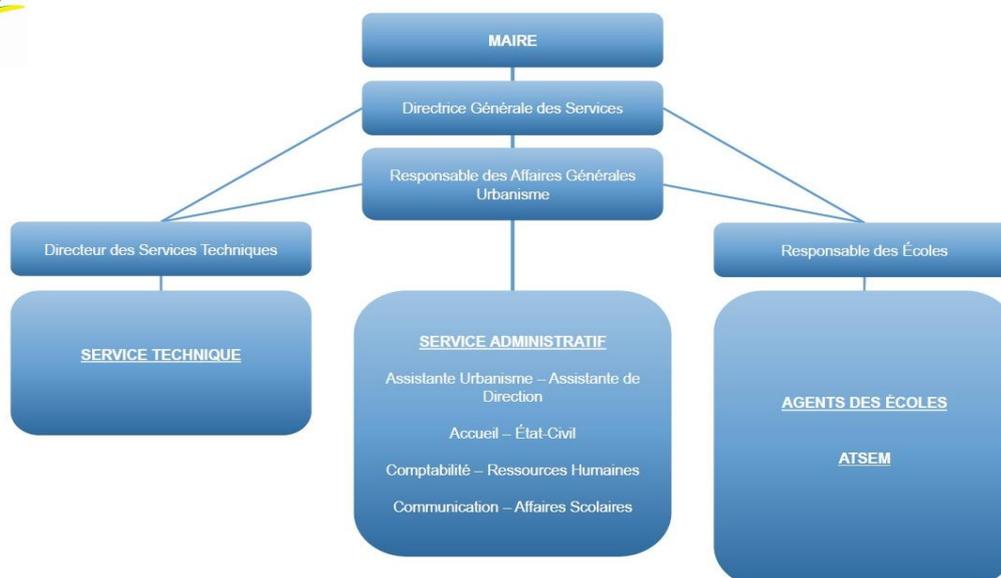
Il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter l'organigramme des services de la commune d'ESTILLAC modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'adopter l'organigramme ci-dessous des services de la commune d'ESTILLAC à compter du 1er juillet 2021



**MAIRIE D'ESTILLAC**



**DELIBERATION N°39-2021 : Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> août 2021 – création d'un poste de technicien**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,  
D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021 :  
- Création d'un emploi de Technicien contractuel à temps complet

Et d'adopter le tableau des emplois suivant :

<b>TITULAIRES</b>			
Filière Administrative	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Attaché	A	2	35 Heures
Rédacteur	B	2	35 Heures
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	35 Heures
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	35 Heures
Adjoint Administratif	C	3	35 Heures
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	

Filière Technique	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	B	1	35 Heures
Technicien Territorial	B	2	35 Heures
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	35 Heures
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	35 Heures
Adjoint Technique	C	9	35 Heures
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	

Filière Sociale	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles	C	1	35 Heures
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	

<b>NON TITULAIRES</b>			
Filière Administrative	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur	B	1	35 Heures
Technicien	B	1	35 Heures
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021,

**DELIBERATION N°40-2021 : Centre médical de santé – subventions 2021 fonctionnement et investissement à la commune du Passage d'Agen**

Considérant que le montant de subvention pour le fonctionnement du centre médical de santé excède le montant réglementaire de 23 000€ et qu'il est nécessaire qu'une convention d'entente soit approuvée par les deux conseils municipaux et cosignée des deux maires.

Il précise qu'à ce jour, une convention d'entente est en cours de rédaction par les services administratifs de la mairie d'Estillac ; ledit projet de convention sera proposé à la commune du Passage d'Agen afin de juridiquement border l'association des deux communes et de fixer les orientations financières et comptables notamment.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser une subvention pour la commune du Passage d'Agen en subvention de fonctionnement pour 48 640 € et en subvention d'investissement pour 11 380€ pour l'année 2021 en vue de financer à hauteur de 40% un centre médical de santé pluri communal.

**DELIBERATION N°41-2021 : Régie animations et fêtes – fixation des tarifs de la buvette à compter du 8 juillet 2021**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de revoir les tarifs de la vente des tickets pour la buvette qui avait été fixés par délibérations en 2014 et 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**Donne** un avis favorable pour l'application des tarifs suivants pour la buvette :

- Ticket de couleur jaune : 1 € (Eau 0.5l, Café, Thé, Chocolat, soupe et verre de vin chaud)
- Ticket de couleur orange : 2,5 € (Boissons en canette, bière, verre de vin, eau 1.5l)
- Ticket de couleur rouge : 8 € (Bouteille de vin)

**DELIBERATION N°42-2021 : DECI – budget pour la création de bâches en vue d'assurer la DECI**

La DECI est un service public et il appartient prioritairement à la commune de planifier et assurer elle-même la mise en place des moyens de DECI nécessaires au développement de son territoire.

Une partie du territoire communal n'est pas encore couverte par la DECI. C'est notamment le cas du secteur du chemin de Puits de Carrère comprenant notamment l'allée de Lasparguère, ainsi que du secteur du chemin de l'Eglise comprenant également le chemin de Mariotte, le chemin du Château et chemin de Borde-Basse.

Dans ce cadre, la mise en place de bâches à eau est une solution pour assurer la DECI.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la ville dispose déjà des terrains pour accueillir les bâches en vue d'assurer la DECI sur les secteurs concernés. Pour le secteur du Puits de Carrère la bâche sera installée sur un délaissé de voirie et pour le secteur du chemin de l'Eglise, la bâche sera positionnée sur le parking du chemin de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de bâches dans ces secteurs, et d'accorder les crédits pour la réalisation de ces bâches, en complément de celles déjà programmée chemin de Perroutis et route des Nauzes.

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour la mise en place de bâches sur le délaissé de voirie du chemin du Puits de Carrère qui est un terrain communal,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour la mise en place de bâches sur le parking situé chemin de l'Eglise, qui est un terrain communal,

Le Conseil Municipal est favorable à la consultation de plusieurs entreprises ainsi que pour la mise à disposition du terrain en faveur de la commune de Roquefort. Il émet néanmoins des réserves concernant la bâche à l'entrée du cimetière pour une considération plus esthétique que technique.

#### **DELIBERATION N°43-2021 : Tarification de la restauration scolaire applicable à la rentrée 2021**

La délibération N°32-2019 avait fixé le tarif unique du repas à 2€50 pour un enfant et à 4€50 pour un adulte. Afin de se rapprocher de chaque situation financière des familles, il a été évoqué et décidé par l'équipe municipale de lancer le projet d'une tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial.

En effet, cette méthode de tarification tient compte des revenus et des charges de chaque foyer et permet ainsi de se baser sur les réalités financières de chacun.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable pour l'application des tarifs suivants applicables à la rentrée 2021 :

QUOTIENT FAMILIAL		TARIF
QUOTIENT FAMILIAL BAS	< 1000	1,00 €
QUOTIENT FAMILIAL MOYEN	1 001 à 1 500	2,50 €
QUOTIENT FAMILIAL MOYEN HAUT	1 501 à 2 000	3,00 €
QUOTIENT FAMILIAL HAUT	> 2 001	3,50 €

#### **DELIBERATION N°44-2021 : Urbanisme – Avis sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société Natura Plus Ultra Pet Food**

Considérant que l'installation projetée entre dans la catégorie des installations soumises à enregistrement, rubriques 150 et 2221 de la nomenclature des installations classées ;

La société Natura Plus Ultra Pet Food a présenté en préfecture une demande d'enregistrement le 15 décembre 2020, complétée le 1<sup>er</sup> avril 2021 en vue d'être autorisée à étendre les capacités de stockage de l'entreprise avec l'extension des locaux de stockage existants, et l'extension de l'atelier de production et de la ligne de conditionnement implantées sur le territoire de la commune d'ESTILLAC.

Le dossier de demande d'enregistrement a été soumis à la consultation du public du 7 mai 2021 au 07 juin 2021 dans les mairies d'ESTILLAC, ROQUEFORT et du PASSAGE.

Un avis au public a été annoncé par voie d'affichage à cet effet.

Dans le cadre de la demande d'enregistrement présentée par la société Natura Plus Ultra Pet Food, la préfecture du Lot-Et-Garonne invite le Conseil Municipal à formuler son avis sur le dossier.

**Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,**

**Après étude du dossier de demande d'enregistrement présenté par la société Natura Plus Ultra Pet Food en vue d'être autorisé à étendre les capacités de stockage de l'entreprise avec l'extension des locaux de stockage existants, et l'extension de l'atelier de production et de la ligne de conditionnement implantées sur le territoire de la commune d'ESTILLAC.**

**Formule à l'unanimité un avis favorable sur le dossier.**

#### **ADRESSAGE ZONE D'ACTIVITE « LES PORTES D'ESTILLAC »**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de dénommer et de numéroter la voie traversant la zone d'activité « les portes d'Estillac ». Il est proposé :

- L'allée du Nord
- L'allée vers le Nord
- L'allée du Vert Galland (non majoritaire)

Le nom définitif sera décidé lors d'une prochaine séance.

#### **DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC POUR LE DELAISSE PUIITS DE CARRERE**

Monsieur le Maire présente le déclassement du domaine public routier qui vise à condamner le débouché Puits de Carrère sur la route départementale. Une présentation des démarches administratives nécessaires sera proposée lors d'une prochaine séance.

#### **PRESENTATION DU PERMIS D'AMENAGER**

Monsieur le Maire présente le permis d'aménager accordé des portes d'Estillac.

#### **REVISION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN**

Monsieur le Maire présente le projet de révisions statutaires de l'agglomération d'Agen et la proposition de fusion des communes de la PAPS. Il rappelle qu'une réunion de travail sur le sujet a été organisée en mairie le lundi 31 mai 2021. Il informe des compétences obligatoires et des compétences complémentaires. Il présente le projet de rapport de la communauté d'agglomération d'Agen dans le détail.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

-  **Projet des résidences Majord'home :** Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite du site de Cugnaux le lundi 10 mai 2021 avec M Garoni directeur de l'entreprise. Il présente le projet (plaquette et plans) et les photos prises sur place. Un bail emphytéotique devra être rédigé et signé avec l'entreprise et il conviendra de déterminer le montant ultérieurement des loyers mensuels. Il informe que le projet ne pourra se réaliser que lors du deuxième semestre 2022. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la mise en location d'un terrain communal situé en face des Hirondelles. Ils prennent en compte la nécessité de déplacer le terrain d'initiation VTT qui devait être refait à neuf prochainement. Les membres du Conseil Municipal ainsi que le VCBA (Vélo Club du Brulhois et de l'Agenais) sont en accord

sur l'idée de déplacer ce site d'initiation sur un autre emplacement à déterminer lors de la mise en place du projet l'année prochaine.

✚ **Ecole de musique et de danse Anacrouse-AMAC** : Monsieur le Maire demande l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal afin de s'engager à financer à hauteur de la subvention actuelle quelque soit le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2021 afin de soutenir la nouvelle organisation impulsée par l'école de musique. Le Conseil Municipal est également favorable à ce que l'école de musique propose des cours de danse sur la commune et puisse bénéficier de locaux communaux.

✚ **Calendrier pour la tenue des bureaux de vote des élections départementales et régionales les dimanches 20 et 27 juin** : Monsieur le Maire demande à ce que chaque conseiller municipal puisse se rendre disponible pour la tenue des bureaux de vote. Il propose donc un planning pour que chacun se positionne.

✚ **Programme des marchés gourmands** : Monsieur le Maire présente le programme dans le cadre des marchés gourmands pour cet été. Il précise qu'il manque à trouver une animation musicale le jeudi 22 juillet. L'ensemble du Conseil Municipal laisse le choix à l'agent en charge de l'organisation des manifestations et animations ainsi qu'aux jeunes du village.

✚ **Agglomération d'Agen point cohésion sociale par Monique Archiapati**: Suite à la réunion de la Cohésion Sociale du 12 Mai 2021 en présence de Monique, voici plus d'informations pour l'accompagnement social des victimes de violences conjugales :

- C'est souvent le bailleur social qui met à disposition gratuitement un logement.
- La mairie peut percevoir une aide de 2 000 € pour l'accompagnement social de la personne concernée.

Cependant, aucune subvention ne peut être perçue concernant le logement.

D'autre part, un projet qui peut être intéressant « ESPOIR FM », c'est une radio locale proposant un sujet sur la transmission de la mémoire :

- Interview par des jeunes collégiens + vidéo de personnes de retraités pour récupérer leur mémoire afin d'en garder une trace. (Maison de Retraite, Club des Aînés...), afin de les diffuser à tous les publics (Ecoles, Réseaux Sociaux...).

✚ **Désordre sol souple école primaire** : L'assurance dommage ouvrage ne fonctionne que pour la salle d'évolution puisque l'expert de Saretec considère que les décollements du couloir et des salles de classes ne sont que purement esthétiques.

L'entreprise Dutrey devait intervenir le mercredi 5 mai en présence de Mr BERTEAU et Éric SAUZEAU pour que ces décollements puissent être corrigés mais ils ne sont venus que pour reboucher les trous faits lors l'expertise.

Un mail a été envoyé le 6 mai sans retour de leur part.

Un mail a été reçu le 9 juin dans lequel ils proposent d'intervenir mercredi 16 juin.

Comme une expertise complémentaire est prévue le 23 juin prochain, un courrier va être fait à Groupama pour leur demander de vérifier à nouveau les décollements du couloir et salles de classe avec matérialisation au sol des désordres.

✚ **Demande du Comité Départemental de sport adapté 47** : le Comité demande de pouvoir avoir à disposition la salle Michel Gibert le mercredi 30 juin 2021 de 9h30 à 14h et la halle de 9h30 à 15h30. Accord donné

✚ **Statistiques Centre médical de santé pour le mois de mai** : 827 consultations –  
Recettes 22 470 €

2529 patients vus depuis l'ouverture (dont 951 Passageois et 179 Estillacais)

771 déclarations médecin traitant (hors patientèle Dr Laget)

Pour les prochaines séances, les membres du Conseil Municipal souhaitent avoir un aperçu sur plusieurs mois.

## **Compte rendu de la Police Municipale Pluri communale :**

### **1/ Ecoles :**

Un équipage de Police Municipale a effectué un point fixe un matin (27 mai), un en début d'après-midi (4 mai) et un en fin d'après-midi (11 mai)

### **2/ Lutte contre l'insécurité routière : Contrôles vitesses**

- Le 5 mai de 13h15 à 14h00 route de condom : vitesse la plus élevée 80 km/h au lieu de 80 km/h. Pas d'infraction constatée
- Le 11 mai de 15h à 15h40 D656E : vitesse la plus élevée 95km/h au lieu de 80 km/h
- Le 14 mai de 14h00 à 14h30 D656E : vitesse la plus élevée 85 km/h au lieu de 80km/h
- Le 25 mai de 12h45 à 13h30 route de condom : vitesse la plus élevée 86 km/h au lieu de 80 km/h

### **3/ Interventions :**

- Le 4 mai après-midi sommes avisés par l'accueil de la mairie qu'un individu suspect dans une Audi A3 noire a suivi 2 jeunes enfants qui jouaient sur le city stade derrière la mairie puis jusque devant la halle. Recherches actives dans le secteur avec la gendarmerie sans résultat. Après exploitation de la vidéosurveillance, l'immatriculation visible avons contacté la gendarmerie pour les informer des éléments d'identification. Après investigation de la gendarmerie, le propriétaire habite MOIRAX, reconnaît s'être rendu sur la commune pour faire des tests sur sa voiture qui rencontrera des soucis... Individu sans antécédent judiciaire selon la gendarmerie. Sans fait pénalement répréhensible, aucune action pénale ne peut être faite à ce stade.
- Le 17 mai, rencontre avec M.Chatain, directeur des parcs Walygator et Aqualand. Réouverture du parc Walygator le 12 juin et d'Aqualand le 3 juillet. Horaires d'ouverture 10H-18H en juillet et 10H-19H en août.
- Le 28 mai à la demande de la société MARTY chemin du buscon, sommes intervenus pour un problème de stationnement des voisins de l'entreprise gênant les camions de ladite société. Rencontre avec Madame ROBIER habitant le nr 18 qui va faire attention à l'avenir et elle dit qu'elle se rapprochera de la mairie pour connaître ses limites de propriété pour stationner au mieux ses véhicules.

### **4/ Patrouilles :**

Enfin, une sécurisation par patrouilles dynamiques a été effectuée durant environ 26 heures sur votre commune durant le mois de mai.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que des interventions de contrôle de vitesse sur les voies communales soient réalisés comme cela avait déjà été demandé au chef de la police.

 **Exonération partielle de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin :** l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord sur l'idée de retravailler le projet d'exonération partielle et souhaite que des simulations en ce sens soient proposées lors d'une prochaine séance.

 **Compte rendu du Conseil d'école du mardi 8 juin 2021 :** Monsieur le Maire rend compte de la réunion du dernier Conseil d'école

 **Contentieux urbanisme :** Monsieur le Maire informe du contentieux qui oppose des administrés à la collectivité dans le cadre de constructions sans autorisation préalable d'urbanisme.

 **Recrutement d'un nouvel apprenti aux services techniques :** Monsieur Gastou et Monsieur Berteau, Directeur des services techniques de la commune rencontrent un candidat prochainement. Ils doivent également procéder au recrutement d'un saisonnier en contrat de deux mois.

*L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 23h00.*